

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°2

Zonage

La Mouche

Prescrit le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

Signature

géostudio

gama

zAd

capla

Granville

Terre&Mer

Communauté de Communes

1. ZONES

Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

Haie ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)

Cours d'eau (L 151-23 CU)

Élément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L151-23 CU)

Zone inondable (source DREAL)

Zone humide

3. HABILLAGE

Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger

Zoom plan de zonage n°2
Version pour arrêt